

Vocation alternative – Volet Primaire

Année scolaire 2022-2023

Inscription

1^{er} au 11 février 2022



Pour les élèves qui fréquenteront
l'école de la maternelle à la 6^e
année à l'automne 2022.

Pour les élèves de maternelle
1^{er}, 2^e et 3^e cycle du primaire

Orientation générale et objectifs généraux

Clientèle visée et organisation pédagogique

Critères d'admissibilité et inscription

Coûts et frais d'inscription

Grille horaire

Questionnaire d'admission

Contrat d'engagement

École alternative de Mékinac

511, rue Principale
Saint-Adelphe (Québec) G0X 2G0
Téléphone : 418 365-4755
Télécopie : 418-322-5225

École alternative de Mékinac

Vocation alternative

L'école alternative offre aux enfants des outils afin de les guider vers l'autonomie, la responsabilité et l'engagement dans leur réussite scolaire et sociale. L'école alternative guide chaque enfant vers l'atteinte des objectifs du programme du Ministère, mais en les abordant différemment.

L'approche pédagogique diffère d'une école alternative à l'autre, chacune ayant sa personnalité propre, mais elles ont en commun de favoriser ce qu'on appelle une pédagogie ouverte, qui privilégie la responsabilisation de l'élève dans sa démarche d'apprentissage et le développement de son autonomie. Les parents participent aux réflexions, décisions et actions qui se vivent dans l'école alternative.

Nous vous invitons à consulter le référentiel pédagogique du RÉPAQ « L'école publique québécoise : ses conditions pour naître et se développer » pour mieux comprendre les fondements de l'école alternative.

<http://repaq.org/bibliotheque/documents-de-reflexion/>

Orientation générale :

Dans un esprit d'ouverture constante à l'innovation et en s'inspirant de plusieurs courants en éducation, l'école alternative de Mékinac a pour mission d'offrir à l'élève un environnement adapté à ses besoins, à ses préoccupations et à ses intérêts. Une communauté éducative composée d'élèves, de parents, du personnel enseignant et non enseignant, l'accompagne dans son développement global en le guidant dans la définition de son identité par le choix de ses propres objectifs d'apprentissage et par le développement de compétences lui permettant de réussir sa vie personnelle et sa vie scolaire ainsi que de contribuer à la collectivité élargie.

Objectifs généraux :

- ✓ Créer un milieu dynamique et créatif qui prône une approche humaniste, participative et communautaire afin que tous les élèves aiment l'école et y soient heureux;
- ✓ Rendre l'enfant actif dans ses apprentissages et dans la vie de l'école afin de l'amener à être un citoyen ouvert, critique, responsable et engagé;
- ✓ Valoriser le rôle des parents en tant que coéducateurs et cogestionnaires de l'école, dans l'optique de renforcer et de concrétiser les valeurs de l'école alternative;
- ✓ Attribuer un rôle majeur à l'enseignant-guide qui, par son implication au sein de l'équipe-école, assure la cohésion et la cohérence des interventions auprès des élèves;
- ✓ Privilégier la différenciation pédagogique afin de faire cheminer l'enfant à son propre rythme et ainsi lui permettre de relever des défis à sa propre mesure;
- ✓ Mettre en place une évaluation de l'élève en continu, basée sur une approche qualitative et tripartite (qui implique l'enseignant, le parent et l'élève lui-même);
- ✓ Amener l'enfant à développer son identité et ses compétences à travers des projets variés, par le partage et la coopération, le tout dans un contexte multiâges.

Clientèle visée :

- ✓ Maternelle 4 ans, maternelle 5 ans, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle

Organisation pédagogique 2022-2023 :

Selon la clientèle inscrite, possibilité d'offrir 5 groupes :

- ✓ Classes multiâges de la maternelle à la 6^e année

Critères d'admissibilité :

- ✓ Les parents doivent démontrer **obligatoirement** leur adhésion à l'école alternative :
 - En assistant à la rencontre d'information;
 - En retournant les documents nécessaires à l'admission et à l'inscription de leur enfant dans le délai demandé (voir étapes d'admission);
 - En étant disponibles pour une entrevue;
 - En remplissant le formulaire concernant les antécédents judiciaires. Cette obligation s'applique à toutes personnes (personnel et parents) pouvant être en contact avec des élèves de l'école (exigence du Centre de services scolaire de l'Énergie).
*Le formulaire destiné aux parents bénévoles sera disponible lors de l'inscription de votre enfant à l'école.
- ✓ Les parents s'engagent **minimalement** à participer à la vie de l'école :
 - En participant aux deux assemblées annuelles (début et fin d'année);
 - En assistant à la soirée d'information de la classe de son enfant qui a lieu en début d'année;
 - En se présentant aux rencontres d'évaluation parents-enfant-enseignant tout au long de l'année scolaire;
 - En soutenant son enfant dans sa démarche scolaire;
 - En participant aux deux soirées pédagogiques données à l'école;
 - En s'impliquant activement à l'école tel que décrit dans le guide de participation des parents. **Un guide de participation des parents sera disponible à l'école pour de plus amples détails.**
 - Les familles éprouvant des difficultés à respecter leur engagement seront suivies et soutenues par le comité de participation des parents et la direction afin de trouver des solutions.
 - À la suite des diverses solutions proposées, l'école se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription des élèves dont les parents ne respectent pas les engagements correspondants aux valeurs de l'école.

Étapes d'admission et d'inscription :

- ✓ Afin de réaliser les étapes d'admission et d'inscription de votre enfant à l'école alternative de Mékinac, vous devez **obligatoirement** :

- **Avoir assisté à la rencontre d'information du 9 novembre 2021;**
- Procéder à l'inscription de votre enfant en vous présentant à l'école alternative de Mékinac entre le 1^{er} et le 11 février 2022;

Nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école avant de vous présenter afin de prendre rendez-vous au (418) 365-4755 poste 7500. Veuillez prendre note que le secrétariat est ouvert de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

Les documents suivants sont requis lors de l'inscription :

- Le certificat de naissance original GRAND FORMAT de l'enfant et une preuve de résidence au Québec dans le cas d'une première inscription au CSSÉ;
- Le questionnaire d'admission et d'engagement de participation parentale (*ci-joint et disponible lors de l'inscription également*);
- Le formulaire « Demande de choix d'école - École à vocation particulière » du CSSÉ (*disponible lors de l'inscription*).

- **Participer à l'entrevue et visiter l'école (voir les critères d'admissibilité).**
- ✓ **À la suite de l'inscription, si le nombre d'élèves respectant les critères d'admissibilité excède la capacité d'accueil de l'école, une pige sera effectuée dans les semaines qui suivront la période d'inscription officielle.**
 - Avant la pige, les enfants des parents du comité fondateur seront admis en priorité.
 - La pige sera supervisée par la direction en présence de membres du comité accueil et admission. Un numéro sera attribué à chacun des élèves selon l'ordre dans lequel ils seront pigés (*liste d'attente*).

Résultats de la pige :

- ✓ Les résultats de la pige seront transmis aux parents par téléphone dans les semaines qui suivront la période d'inscription officielle.

- ➔ ➤ **Les inscriptions des élèves respectant les critères d'admissibilité, mais non admis** à la suite de la pige **seront retournées à l'école de proximité.**
 - Ces demandes d'inscription non retenues à la suite de la pige seront placées sur une liste d'attente et conservées jusqu'à la première journée pédagogique du calendrier scolaire. Advenant un départ, le prochain élève sur la liste sera admis.
 - **Les demandes d'inscription non retenues** ne sont pas considérées pour les années subséquentes. Les parents qui désirent soumettre une nouvelle demande devront refaire l'ensemble de la démarche l'année suivante.

- Le Centre de services scolaire se réserve le droit de refuser la candidature d'un élève après son inscription à la suite de l'analyse des antécédents judiciaires des parents.

- ✓ Dans l'éventualité où des places se libèrent, que la capacité d'accueil le permet et que les critères d'inscription sont respectés, de nouvelles inscriptions pourront exceptionnellement être acceptées par la suite.
 - Les parents qui désirent présenter une demande de choix d'école pour l'école alternative de Mékinac pourront le faire en complétant le formulaire « **Demande de choix d'école – École à vocation particulière** » disponible à l'école.

Coûts et frais d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 :

- ✓ Frais obligatoires chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la politique en vigueur du Centre de services scolaire de l'Énergie :
 - **Précolaire :** Maximum de 25 \$
 - **Primaire :** Maximum de 90 \$

Grille-horaire :

La grille-horaire, au regard du nombre d'heures d'enseignement suggéré par le ministère de l'Éducation n'est pas présentée dans ce document puisque par son approche alternative, l'école alternative de Mékinac définit la réussite par le développement optimal des compétences de chaque élève en fonction de son propre potentiel et non par l'atteinte d'une norme externe à l'élève ou d'une réussite exclusivement scolaire.

Une vision globale de sept ans est envisagée pour amener l'élève à la fin du primaire. Le découpage année par année est moins présent, ce qui donne plus de temps et de souplesse pour le respect du rythme d'apprentissage des élèves.

Les apprentissages ne sont plus uniquement le reflet de l'acquisition des notions d'un programme d'études puisque les élèves participent aux décisions portant sur le contenu de leurs apprentissages. L'approche par projet que l'on retrouvera à l'école alternative de Mékinac amènera l'élève à définir, planifier, réaliser et communiquer ses projets dans le respect de son développement personnel et scolaire. Ces projets seront disciplinaires ou interdisciplinaires, individuels, en équipe ou collectif, à court, moyen ou à long terme et seront réalisés par les élèves. Une bonne part des apprentissages des élèves va naître de ces projets.

En s'appuyant sur l'autodétermination et la curiosité de l'élève pour qu'il développe ses habiletés d'apprentissage, les interventions éducatives s'ajustent aux projets des élèves afin de ne pas freiner cette autodétermination. L'élève est le premier responsable de ses choix au regard de son projet personnel, qui se réalise principalement à l'école.

Transport :

Le choix d'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire lorsque celui-ci est requis pour cet élève et excède ce qui est prévu par le Centre de services scolaire. Consulter la Politique du transport scolaire pour connaître tous les détails.

- ✓ **Le Centre de services scolaire de l'Énergie ne s'engage d'aucune façon à offrir du transport** pour les élèves qui fréquenteront l'école alternative de Mékinac et pour lesquels cette école n'est pas l'école de proximité.
- ✓ Les parents de ces élèves pourront, annuellement, faire une demande de transport optionnel. **Après analyse, sous réserve des parcours d'autobus déjà existants** et selon le nombre de **places disponibles** dans l'autobus, le Centre de services scolaire de l'Énergie rendra une décision sur la possibilité ou non de répondre à la demande et pourra prévoir, s'il y a lieu, des points d'arrêt pour les élèves qui fréquenteront cette école.
- ✓ Les parents doivent porter une attention particulière à la section « **Engagement parental au transport** » puisqu'il sera de la responsabilité de ceux-ci **d'assumer le transport scolaire de leur enfant** si le transport scolaire n'est pas possible ou si le transport ne leur convient pas.
- ✓ Pour les élèves inscrits à cette école et dont celle-ci est également l'école de proximité, la Politique du transport scolaire sera appliquée.

Services complémentaires :

- ✓ Au besoin, les élèves de l'école alternative de Mékinac bénéficient des mêmes services complémentaires que les autres élèves du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Locaux :

- ✓ Tous les locaux de classe et de services seront situés au 511, rue Principale à Saint-Adelphe.

Service de garde :

- ✓ Les enfants de l'école alternative de Mékinac fréquenteront le service de garde de l'école Primadel.

Informations :

- ✓ Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec madame Annie Grondin, directrice de l'école alternative de Mékinac au (418) 365-4755, poste 7901 ou par courriel à agrondin@cssenergie.gouv.qc.ca

École alternative de Mékinac (vocation alternative)

Questionnaire d'admission 2022-2023

Écrire lisiblement et retourner au plus tard le 11 février 2022.

Veillez prendre note que le secrétariat de l'école est ouvert de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12h30 à 15h30.

IDENTIFICATION

Nom de l'enfant :	Date de naissance :
Adresse :	
Téléphone à la maison :	

École de proximité ou école fréquentée actuellement:
Degré scolaire prévu en septembre 2022 :
Degré scolaire en 2021-2022 (si cela s'applique) :

Nom de la mère :	Cellulaire :
Adresse courriel de la mère :	
Métier / profession et vos passions / passe-temps :	

Nom du père :	Cellulaire :
Adresse courriel du père :	
Métier / profession et vos passions / passe-temps :	

Nom du 2 ^e enfant :	Date de naissance :
École de proximité ou école fréquentée actuellement:	
Degré scolaire prévu en septembre 2022 :	
Degré scolaire en 2021-2022 (si cela s'applique) :	

Nom du 3 ^e enfant :	Date de naissance :
École de proximité ou école fréquentée actuellement:	
Degré scolaire prévu en septembre 2022 :	
Degré scolaire en 2021-2022 (si cela s'applique) :	

1. Qu'est-ce qui vous interpelle particulièrement dans le projet d'école alternative que nous proposons?

2. Quels sont selon vous les impacts sur le développement de votre enfant au fait que différents parents et adultes s'impliquent dans les activités scolaires et parascolaires?

3. Étant donné que la participation familiale de jour sera OBLIGATOIRE à l'école alternative, nous désirons connaître vos disponibilités à l'avance. Pourriez-vous nous préciser les journées et périodes de l'année pour lesquelles vous êtes disponibles afin de venir vous impliquer en classe?

4. L'école alternative propose de respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Que cela signifie-t-il pour vous?

5. Quelle importance accordez-vous au rendement scolaire? Pourquoi?

6. Quelles sont vos attentes, en général, par rapport à l'école?

7. Quelles sont vos inquiétudes ou interrogations face à l'école alternative?

8. Afin de nous aider à mieux répondre aux besoins de votre enfant, veuillez nous indiquer si celui-ci a des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Quelles sont-elles?

9. Votre enfant reçoit-il des services particuliers?

Orthophonie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Psychologie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Psychoéducation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Orthopédagogie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Autres :

10. Avez-vous des commentaires à nous faire part?

CONTRAT D'ENGAGEMENT DES PARENTS
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

- J'ai pris connaissance du document sur les critères d'admissibilité.
- Je comprends l'importance de la participation parentale pour la réussite de mon enfant et le développement de l'école.
- J'accepterai, selon le cas, de signer l'autorisation de transfert de dossiers scolaires (plan d'intervention, évaluations de l'enseignant, rapports TES) si mon enfant est accepté.
- J'accepte de m'engager à contribuer à la vie de l'école selon les modalités proposées :
 - En participant à toutes les rencontres obligatoires ;
 - En m'impliquant activement à l'école tel que décrit dans le guide de participation des parents.

Signature du parent

Date

Signature du parent

Date

Merci de votre collaboration